

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Faculté de science politique et de droit

CONSEIL ACADÉMIQUE FACULTAIRE

**PROCÈS-VERBAL de la cent-cinquante-et-unième assemblée ordinaire
du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit,
tenue le 20 mars 2026, à 13h30 en mode hybride (N-7050 - Zoom)**

MEMBRES PRÉSENTS

BOULANGER, ÉRIC
BRETON-LE GOFF, GAËLLE
CARRON, DJEMILA
CHAGNON, RACHEL
CHARRON, SIMON
CHEVRIER, MARC
CYR-REID, VÉRONIQUE
FORGET, PATRICK
GAGNON, FRÉDÉRIK
JANNARD, CLÉMENT
JEGEN, MAYA
LAUZON, CAMÉLIA
LECLER, ROMAIN
MATHIEU, CATHERINE
NDAO, ASNA
NDIAYE, NDEYE DIEYNABA
RIOUX, MICHÈLE
SYLVAIN, MARIKA
TRILSCH, MIRJA

REPRÉSENTANT DES CHARGÉS DE COURS EN SCIENCE POLITIQUE
REPRÉSENTANTE DES CHARGÉS DE COURS EN SCIENCES JURIDIQUES
PROFESSEUR.E REPRÉSENTANT L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DES SCIENCES JURIDIQUES
DOYENNE
CONSEILLER À LA VIE ÉTUDIANTE
PROFESSEUR REPRÉSENTANT L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE SCIENCE POLITIQUE
REPRÉSENTANTE DES EMPLOYÉ.E.S DE SOUTIEN DE LA FACULTÉ
PROFESSEUR REPRÉSENTANT LA COMMISSION DES ÉTUDES
DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE EN SCIENCE POLITIQUE
REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE POLITIQUE
VICE-DOYENNE AUX ÉTUDES
ÉTUDIANTE REPRÉSENTANTE DE L'AFESPED
DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE
DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE EN DROIT
REPRÉSENTANTE DES ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS EN DROIT
DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS EN DROIT
DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DU BRIDI
REPRÉSENTANTE DES ÉTUDIANTS EN DROIT
DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES

INVITÉES

DURAZO-HERRMANN, JULIAN
GIDROL-MISTRAL, GAËLE
HARELL, ALLISON

PROFESSEUR EN SCIENCE POLITIQUE, MEMBRE DU COMITÉ DE LA RECHERCHE
PROFESSEURE EN SCIENCES JURIDIQUES, MEMBRE DU COMITÉ DE LA RECHERCHE
PROFESSEURE EN SCIENCE POLITIQUE, MEMBRE DU COMITÉ DE LA RECHERCHE

MEMBRES ABSENTS*

AUDET, FRANÇOIS*
BOUCHARD, VALÉRIE
DUPUIS-DÉRI, FRANCIS
ERGUN, MAHIR
LAFRANCE, XAVIER*
MASSIE, JUSTIN*
YATES, STÉPHANIE
POSTE VACANT
*ABSENCE MOTIVÉE

DIRECTEUR DE L'IEIM
REPRÉSENTANTE DES CHARGÉS DE COURS EN SCIENCES JURIDIQUES
DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE
REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS DE DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE
DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE EN SCIENCE POLITIQUE
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DES BACCALAURÉATS BIDISCIPLINAIRES
VICE-DOYEN.NE À LA RECHERCHE

OBSERVATEURS PRÉSENTS

DE CHAMPLAIN, OLIVIER
DORAIS, SÉBASTIEN
DUCHESNE, JULIE
MÉTAIS, ÉLINE
PERMAL, MAËL
POOL-BOURQUE, CATHERINE
VAILLANCOURT, MARIE-HÉLÈNE

CONSEILLER À LA RECHERCHE
CONSEILLER AUX ÉTUDES
DIRECTRICE ADMINISTRATIVE
COORDONNATRICE FORMATION CONTINUE
AGENTE DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION
CONSEILLÈRE AUX ÉTUDES

BOUDREAULT, ISABELLE

SECRÉTAIRE DE DÉCANAT

Projet d'ordre du jour

- 1. Adoption du projet d'ordre du jour de la cent-cinquante-et-unième (151^e) assemblée ordinaire du Conseil académique facultaire**
- 2. Adoption du procès-verbal de la cent-cinquantième (150^e) assemblée du Conseil académique facultaire tenue le 11 février 2026**
- 3. Affaires en découlant**
 - 3.1 Registre des suivis
- 4. Présentation - Consultation**
 - 14 h : Comité de la recherche
 - Ratification des Règles de gestion des Fonds Meta de la FSPD
 - XXXX_prog_recherche_meta_fspd
- 5. Information**
 - 5.1 Point d'information de la doyenne
 - 5.2 Point d'information de la vice-doyenne aux études
 - 5.3 Point d'information de la recherche
 - 5.4 Point d'information de la directrice du Département des sciences juridiques
 - 5.5 Point d'information du directeur du Département de science politique
 - 5.6 Point d'information du directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM)
 - 5.7 Point d'information de la coordonnatrice de la Formation continue (CDP)
- 7. Affaires des personnes chargées de cours**
 - 7.1 Soutien à la communauté iranienne de l'UQAM
 - xxxx_soutien_communauté_iranienne_UQAM
- 8. Affaires étudiantes**
- 9. Motions d'accueil, de remerciements et de félicitations**
- 10. Date de la prochaine réunion**
 - Mercredi 6 mai 2026 à 13h30.
- 7. Levée de l'assemblée**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. La directrice du Département des sciences juridiques, Mirja Trilsch, préside la séance, et Isabelle Boudreault, secrétaire du Décanat, agit en tant que secrétaire rédactrice. La présidente remercie les personnes pour leur présence, puisque cette séance remplace celle du Conseil académique facultaire prévu le 11 mars, qui a été reportée en raison d'une tempête annoncée.

Avant l'adoption de l'ordre du jour, la doyenne prend la parole.

Les membres du Conseil académique sont informés que la Vice-doyenne à la recherche, Doris Farget, a remis mercredi sa démission.

La doyenne remercie chaleureusement Doris Farget pour l'ensemble du travail accompli. Bien qu'en poste depuis un an, elle s'est distinguée par son engagement exceptionnel, sa proactivité et le sérieux avec lequel elle a assumé ses responsabilités. Son intégrité et sa volonté de faire de la Faculté un lieu où la recherche se développe et rayonne ont été remarquables. Elle a notamment investi une énergie considérable dans le projet Meta, auquel elle a grandement contribué. La doyenne remercie et félicite également toute l'équipe du Comité de la recherche pour son dévouement, avec une mention particulière à Olivier De Champlain.

Les travaux se poursuivront et une nouvelle nomination est prévue pour le 1^{er} juin 2026.

1. Adoption du projet d'ordre du jour de la cent-cinquante-et-unième (151^e) assemblée ordinaire du 20 mars 2026 du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit

L'ordre du jour de la cent-cinquante-et-unième (151^e) assemblée ordinaire du Conseil académique facultaire est proposé par Maya Jegen, appuyé par Catherine Mathieu, et adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la cent-cinquantième (150^e) assemblée du Conseil académique facultaire tenue le 11 février 2026

Le procès-verbal de la cent-cinquantième (150^e) assemblée ordinaire du Conseil académique facultaire est proposé par Djemila Carron, appuyé par Catherine Mathieu. Des modifications au point 4.4 ont été demandées, un document ayant été déposé à cet effet.

Compte tenu de l'importance des modifications, une vérification sera effectuée. Si celles-ci s'avèrent nécessaires, elles seront intégrées au texte. En conséquence, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance du Conseil, prévue en mai prochain.

3. Affaires en découlant

Registre des suivis de la séance du 11 février 2026

5.1 Le tableau d'honneur

Le dossier sera présenté au Comité des études.

4. Consultations

14 h Comité de la recherche : Ratification des règles de gestion des fonds Meta de la FSPD

M^e Geneviève Croteau, directrice des services juridiques, apportera un éclairage sur les enjeux juridique de la donation Meta. Sa collaboration avec M^e Gill avocate au dossier, permet de préciser les conditions d'utilisation du financement, les délais, les restrictions et les risques de non-conformité.

Lecture de la résolution (texte complet à la fin du point).

Recommandation des règles de gestion des Fonds Meta de la FSPD et des règles et critères régissant les concours et les bourses pour le financement de la recherche

Résolution CFSPD-2025-2026-XXXX

UN AMENDEMENT est proposé par Romain Lecler, appuyé par Djemila Carron, et se définit comme suit :

‘Biffer tous les éléments concernant les bourses des cycles supérieurs de cette résolution’

Puisque qu’un Conseil académique extraordinaire se tiendra à ce sujet le 29 avril prochain, l’amendement est accepté à l’unanimité.

Début de la plénière

Olivier De Champlain, ainsi que les membres du Comité de la recherche, exceptionnellement présents à la séance, expliqueront les règles de gestion et les critères proposés pour assurer la gestion de ce fonds. Le conseiller à la recherche entame la présentation.

Il explique que, pour ce dossier, un cadre inclusif a été conçu spécifiquement pour la Faculté et qu’il s’articule autour de deux piliers, soit :

- 1) Un concours d’équipe qui servira à regrouper les forces vives afin de favoriser l’interdisciplinarité et permettre un rayonnement au-delà de l’UQAM;
- 2) Un programme général d’aide à la recherche divisé en deux volets :
 - Volet A : soutien à la diffusion et au transfert de connaissances pour les recherches déjà en cours ou les chercheuses, les chercheurs ayant sous la main des résultats de recherche à diffuser;
 - Volet B : soutien couvrant l’ensemble du processus, de la production de la recherche jusqu’à sa diffusion.

Cette formule vise à s’adapter aux méthodes actuelles de travail à la Faculté et encourage son appropriation par les membres. À titre d’exemple, le développement d’un cours peut constituer un résultat de recherche.

Les membres du conseil sont invités à prendre la parole.

Une première intervention souligne que les critères inspirés du FRQ ou du CRSH semblent trop rigoureux, puisqu’ils s’adressent à des personnes expertes œuvrant dans leur domaine de spécialisation. Afin de favoriser l’exploration de nouveaux créneaux liés à la discipline visée par les fonds Meta, il est proposé d’adapter ces exigences pour mieux refléter l’esprit de l’initiative.

Il est répondu que les critères ont été établis afin de disposer d’un cadre justifiable en cas d’arbitrages si les demandes dépassent le financement disponible, tout en demeurant flexibles. Ils peuvent être ajustés afin de maximiser le financement des projets. L’objectif est d’allouer la totalité des fonds aux projets admissibles. Fondés sur des standards reconnus et faisant consensus, ces critères simplifient le travail et favorisent la transparence du processus. Il est également précisé que certaines balises sont déterminées par le Tribunal.

Une autre question soulevée concerne la place de l'enseignement dans les documents. Bien qu'il soit identifié comme une priorité dans l'un d'eux et mentionné explicitement dans l'Annexe D de l'entente, il apparaît beaucoup moins clairement dans le plan de mise en œuvre déposé par l'UQAM, qui met surtout l'accent sur la relève et les objectifs de recherche. Il pourrait donc être pertinent de rendre cette dimension plus explicite.

Un membre du Comité répond qu'il y a une ouverture à la création de projets pédagogiques innovants, comme un module de cours en clinique. Le Comité s'engage à analyser les propositions avec souplesse et créativité, sans freiner les initiatives. L'objectif est d'encourager la collaboration entre les partenaires, à condition que les projets soumis soient cohérents et présentent des objectifs clairs.

Une autre question a été soulevée quant à la manière de mieux valoriser les dimensions de justice sociale. Quelques pistes pour insuffler davantage cette perspective de justice sociale et de cocréation dans les critères seraient efficaces pour y parvenir, comme la valorisation explicite des projets auxquels les milieux de pratiques participent, ou l'ajout d'un critère de réciprocité évaluant l'impact social plutôt que le prestige.

Si un membre du Comité reconnaît que des points ajoutés à ces aspects permettraient de démontrer une plus grande ouverture, il met en garde contre le risque de privilégier uniquement les efforts de vulgarisation destinés au grand public au détriment des milieux de pratique ou du milieu académique, où les besoins sont également bien réels. On conçoit cependant qu'une telle approche pourrait encourager davantage de collègues à répondre au concours, notamment des personnes dont le droit à la vie privée n'est pas le principal champ de recherche, mais qui possèdent une expertise en collaboration avec divers groupes ou en diffusion des connaissances.

Ajout d'un préambule

Il est suggéré d'ajouter un court préambule afin de rappeler les objectifs de la Faculté, notamment en matière de justice sociale et de défense des droits, et ainsi mieux situer l'esprit des concours. Bien que ceux-ci visent déjà à s'aligner sur les objectifs de l'Annexe D tout en demeurant ouverts à tous les types de recherche, cette ouverture gagnerait à être davantage mise en valeur dans l'appel à candidatures ou le courriel de lancement, en soulignant la diversité des approches et la conception de la recherche prônée par la Faculté.

14 h Arrivée de M^e Geneviève Croteau, directrice du Service des affaires juridiques.

Plusieurs questions sont alors discutées et M^e Croteau apporte des points d'éclaircissement. On remercie M^e Croteau pour sa présence. Elle quitte la séance à 14h30.

La doyenne reprend la parole et résume le dossier, point par point :

1. État d'avancement opérationnel

Les démarches suivantes ont été entreprises pour structurer le projet :

- Collaboration accrue : un canevas de rapport conjoint avec l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice est en préparation et harmonisera les pratiques dès le premier dépôt;
- Réseautage interuniversitaire : des échanges sont en cours avec l'Université Laval afin de sonder leurs intentions;

- Calendrier - bourse doctorale: le Conseil facultaire prévu à la fin avril permettra de clarifier la situation.

2. Vision et accessibilité

Ce projet se veut inclusif et orienté vers l'acquisition de nouvelles compétences. L'objectif est d'accompagner les chercheuses, les chercheurs dans l'appropriation de ces enjeux, indépendamment de leur champ initial d'expertise.

3. Révision des critères de sélection : accessibilité et excellence

Pour maximiser le nombre de candidatures et favoriser la diversité, les ajustements suivants sont proposés :

- Supprimer l'exigence d'expertise préalable, afin que le projet serve de levier pour ceux qui souhaitent développer ces compétences, plutôt que de se limiter aux personnes expertes déjà établies;
- Repenser l'évaluation de l'excellence en recherche :
 - L'usage du dossier de recherche global soulève des enjeux de subjectivité (comparaison de profils variés) et d'iniquité pour la relève;
 - Le terme 'pertinence scientifique' apparaît plus approprié que 'excellence', surtout s'il est lié à la pertinence sociale;

4. Axes stratégiques de l'approche

- Ouverture scientifique : privilégier la recherche partenariale, la coconstruction et des outils de diffusion innovants;
- Cadre commun de référence : intégrer un préambule explicatif, d'esprit constitutionnel à l'appel à contribution afin d'assurer une interprétation cohérente des critères de sélection.

5. Simplifier le CV : du narratif au format régulier

- Autoriser le dépôt d'un CV régulier;
- Conserver l'information essentiel;
- Proposer une limite flexible de 3 à 5 pages, adaptée aux disciplines, en invitant les personnes candidates à mettre en valeur leurs contributions les plus significatives.

6. Redéfinir l'excellence : cohérence plutôt qu'orthodoxie

- Privilégier une vision moderne et inclusive de l'évaluation, au-delà des indicateurs quantitatifs (ex. nombre de publication);
- Remplacer le critère 'excellence' par celui de 'qualité et cohérence du parcours avec le projet proposé'.
- Valoriser des parcours diversifiés, incluant les expériences administratives ou la recherche partenariale, au même titre que les profils académiques classiques;
- Assurer l'équité intergénérationnelle en évitant des critères défavorisant les personnes en début de carrière.

L'objectif est de permettre au Comité de comprendre la logique du projet : ses motivations, les retombées attendues pour la personne candidate et les objectifs visés. Il s'agit de mettre en valeur les acquis, la cohérence du parcours et la pertinence du projet proposé.

En cas de sélection, les critères doivent être définis à l'avance afin d'assurer une évaluation équitable.

Le projet devrait s'inscrire dans un intérêt réel ou dans la continuité du parcours de la personne candidate. L'exploration de nouveaux sujets est encouragée, à condition qu'elle s'appuie sur des acquis existants (méthodologie, expérience terrain ou connaissances connexes).

Par exemple, une personne spécialisée en droit du travail pourrait proposer un projet sur la surveillance du personnel. En revanche, un changement de domaine trop marqué serait plus difficile à justifier en cas de concurrence entre candidatures. L'objectif est donc de démontrer que la personne candidate possède les aptitudes nécessaires pour mener son projet, tout en développant une nouvelle expertise.

Le souhait de conserver une certaine marge de manœuvre a été entendu. Une version finale fidèle aux échanges sera proposée. Les ajustements seront consignés au procès-verbal afin d'orienter les travaux futurs du comité.

Il est rappelé que le programme équipe devrait être lancé le 2 avril prochain.

La résolution, amendée, est proposée et adoptée à l'unanimité.

Recommandation des Règles de gestion des Fonds META de la FSPD et des règles et critères régissant les concours pour le financement de la recherche

Résolution CFSPD-2025-2026-1007

ATTENDU l'entente de règlement intervenue entre *Stuart Thiel c. Meta Platforms inc.* faisant de l'UQAM une des six institutions bénéficiaires d'un fonds d'un million vingt-huit-mille-cinq-cent-trois dollars voué à la recherche sur la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique;

ATTENDU la proposition de la Fondation UQAM intitulée *Création d'un fonds relativement à la protection du droit à la vie privée*;

ATTENDU la représentation effectuée par la professeure et vice-doyenne à la recherche Hélène Piquet devant la Cour supérieure du Québec le 11 février 2025 afin de faire approuver la proposition de la Fondation;

ATTENDU le mandat confié par le Décanat au Comité facultaire de la recherche et au Vice-décanat à la recherche de la FSPD, à l'automne 2025, pour établir un cadre réglementaire d'attribution des fonds et des règles et critères régissant les concours pour les bourses et le financement de la recherche;

ATTENDU le compte-rendu faisant état de l'avancement des travaux du Comité facultaire de la recherche transmis aux directions des Départements de science politique et de sciences juridiques à destination de leurs Assemblées départementales, le 28 novembre 2025;

ATTENDU la présentation faite par le Vice-décanat à la recherche au Comité de régie le 7 janvier 2026;

ATTENDU la séance d'information sur les règles de gestion des Fonds META de la FSPD et des règles et critères régissant les concours pour les bourses et le financement de la recherche tenue le 25 février 2026;

ATTENDU la révision des documents soumis aux membres du Conseil académique facultaire par le Service des affaires juridiques (SAJ);

ATTENDU l'avis du SAJ au sujet du pouvoir de supervision de la Cour supérieure au chapitre de la mise en œuvre qui expose l'UQAM à des risques financiers;

ATTENDU l'avis du SAJ sur la définition des livrables qui doivent être concrets et basés sur des résultats de recherche;

ATTENDU les délais imposés par la Cour supérieure;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par Rachel Chagnon et appuyé par Djemila Carron que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECOMMANDE les Règles de gestion des Fonds META de la FSPD et les règles et les critères régissant les concours pour les bourses et le financement de la recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Information

5.1 Point d'information de la doyenne

La doyenne n'a aucun point à mentionner.

5.2 Point d'information de la vice-doyenne aux études

La vice-doyenne aux études a dû quitter plus tôt la séance.

5.4 Point d'information de la recherche

5.4 Point d'information du Département des sciences juridiques

Processus d'embauche

Le processus est toujours en cours.

Prochaine direction du Département des sciences juridiques.

Aucune candidature n'a été reçue lors du deuxième et dernier appel. Le Rectorat a été informé de la situation.

5.5 Point d'information du directeur du Département de science politique

Le directeur du Département est absent.

5.6 Point d'information du directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM)

Le directeur de l'Institut est absent.

5.7 Point d'information de la coordonnatrice du Centre de développement professionnel (CDP)

Activités

La coordonnatrice du CDP informe l'Assemblée du succès du cocktail de réseautage. Plusieurs autres activités ont également été organisées et ont été très appréciées. Parmi les événements à venir figurent un atelier de photos professionnelles ainsi qu'un panel de diplômés en droit. Une séance d'études en droit dans le cadre du mentorat aura également lieu le 8 avril. Les membres sont invités à y référer des étudiantes et des étudiants.

6. Affaires des personnes chargées de cours

Aucune mentionner à faire.

7. Affaires étudiantes

7.1 Soutien à la communauté iranienne de l'UQAM

Soutien à la communauté iranienne de l'UQAM

Résolution CFSPD-2025-2026-1008

ATTENDU la lettre ouverte à la communauté uqamienne du 13 janvier 2026 dont l'objet est la demande de reconnaissance et de mesures de flexibilité face à la crise en Iran;

ATTENDU la résolution adoptée le 28 janvier 2026 par l'Assemblée générale de l'Association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED);

ATTENDU que la situation de crise en Iran s'est fortement détériorée depuis décembre 2025 et qu'elle s'accompagne de restrictions majeures des communications qui amènent de l'isolement et de la détresse chez la diaspora iranienne;

ATTENDU que le Conseil académique facultaire reconnaît la situation de crise vécue par la communauté Iranienne à l'UQAM et ailleurs;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par Camélia Lauzon, appuyé par Rachel Chagnon, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

SOUTIENNE les revendications portées par la communauté iranienne à l'UQAM incluant la flexibilité académique, la flexibilité au travail, la tolérance et l'accompagnement financier;

ACHEMINE cette résolution aux Vice-rectorat à la vie académique et au Rectorat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Semaine de grève

Les étudiantes et les étudiants seront en grève pour protester contre la hausse des frais de scolarité aux études supérieures. Celle-ci se déroulera du 23 au 27 mars prochain. Selon l'évolution de la situation, une assemblée générale est prévue pour la reconduction du mouvement de protestation.

8. Motions d'accueil, de remerciements et de félicitations

9. Affaires des personnes chargées de cours

10. Date de la prochaine réunion

Une Assemblée extraordinaire est prévue pour le mercredi 29 avril 2026, à 13h30.

11. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'Assemblée, la doyenne prend la parole pour souligner que Mirja Trilsch a présidé pour une dernière fois le Conseil académique facultaire. Elle souligne son efficacité et la remercie pour son indéfectible engagement.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 15h27.



Rachel Chagnon, doyenne

Isabelle Boudreault

Isabelle Boudreault, secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 6 MAI 2026